

SEPTEMBRE 2011

N° 47

# APOSTOL

« Vous serez mes témoins » Ac 1,8

## DOSSIER PREMIERES COMMUNIONS : DERIVE ET REMEDE

Prix de Revient : 1 €

### EDITORIAL

*« Notre Père qui êtes aux cieux, que ma volonté soit faite sur la terre ! »*

Chers Fidèles,

**A**postol, en ce début d'année scolaire, désire vous communiquer l'objectif des abbés du Prieuré de Fabrègues et de Perpignan...

Rien d'extraordinaire à vous rappeler sinon qu'**il s'agit de sauver votre âme et d'en prendre les moyens !** Ils vous donneront la Messe de toujours, la formation et les sacrements.

Cela est évident mais cependant nécessaire à redire : parce que nos familles ont à œuvrer dans un contexte de crise de l'Eglise, de bouleversement des mentalités, avec une pression de plus en plus forte de la part de l'esprit du monde.

Comment maintenir la barre dans ces conditions ?

**D**e manière plus spirituelle, allons-nous organiser cette année scolaire qui commence, en gardant les mains jointes, les yeux levés au ciel, mais en demandant au Tout-Puissant de faire réussir tous nos désirs et toutes nos ambitions ?

**Allons-nous continuer à considérer Dieu comme l'obligé de nos vues propres et de nos égoïsmes ?**

Ne sommes-nous pas souvent comme cet homme qui, rencontrant un pauvre sur le chemin, le regarde, lui reproche ce qui ne va pas dans sa vie, et poursuit son chemin, tout rempli de lui-même ?

**N**on, et il est grand temps d'arrêter de considérer notre existence comme la seule recherche et application de recettes qui rassurent et donnent l'illusion d'avancer... nous dispensant de la conversion profonde et sincère de notre intelligence et de notre cœur.



En deuxième lieu, ce que Dieu attend de nous : c'est qu'on tende les bras et les mains vers cet être souffrant – notre prochain – et qu'on l'embrasse pour lui montrer le chemin du ciel.

**I**l s'agit avant tout du bien de nos âmes, créées à l'image de Dieu, et qui requièrent beaucoup de doigté et de délicatesse. Âmes qui sont immergées dans la réalité de leur histoire, de leur vécu, de leurs difficultés et de leurs aspirations propres : ce bonheur, cette paix qui semblent parfois si difficiles à trouver.

**O**r Jésus-Christ seul est ce Sauveur qui nous libère de l'esclavage du Moi, et nous pousse à relever le pauvre du bord du chemin. Il nous revient de L'adorer et de suivre son adorable Providence, de ne pas « l'enjamber » comme dirait Saint Vincent de Paul.

**Nous n'avons ni à Le conseiller, ni à Le mobiliser pour satisfaire nos propres égoïsmes, mais à comprendre ce que sont Sa présence et Sa force reçues au Baptême et entretenues par la sainte Eucharistie.**

Jésus nous paraît malheureusement étranger alors qu'Il est tellement notre Ami...

« *Faisons les affaires de Dieu, Il fera les nôtres* » poursuit notre Saint.

**Ce que Dieu attend de nous, c'est que nous fassions disparaître tous les cloisonnements et obstacles à la grâce, à la vie du Christ.** C'est cette priorité, cet ordre qu'il faut retrouver dans notre quotidien : tout se joue en notre âme, où Dieu se communique par la prière et les sacrements. Nous serons ainsi mis en présence de Dieu, et la vie intérieure consiste à mesurer cette intimité si enrichissante, et à y répondre. Le reste n'est qu'illusion.

**A**insi, toute l'organisation du Ministère des abbés au Prieuré consistera à vous proposer, chers Fidèles, ce travail de fond pour vos âmes : connaissance, approfondis-

sement, découverte de l'Évangile. Il vous donnera l'esprit de Jésus qui est tout le contraire de l'esprit du monde. Et cet esprit de Jésus sera comme le ressort, le moteur de votre vie.

**L**e rôle de chaque abbé sera **alors de permettre à chaque âme rencontrée, de vivre de la véritable Vie** : c'est-à-dire de lui

révéler et de lui communiquer – **si elle est de bonne volonté** – la mystérieuse diffusion de l'esprit créateur, de l'esprit d'amour, de l'esprit de rédemption à travers son existence humaine.

*Demandons ces grâces à Notre Dame : avec le saint Rosaire, nous nous sauverons, nous nous sanctifierons, nous consolerons*

*Notre-Seigneur et nous obtiendrons le salut de beaucoup d'âmes<sup>1</sup>.*

Je vous bénis.

**Abbé Renaud de la Motte +  
Prieur**

<sup>1</sup> Soeur Lucie de Fatima

## PREMIERES COMMUNIONS : DERIVE ET REMEDE

*Le contexte de crise dans l'Eglise est un catalyseur de nombreuses dérives, notamment dans l'approche, la compréhension et la réception des sacrements.*

*La Première Communion n'échappe pas à cette règle.*

*A quel âge faut-il la faire ?*

*Qui constate que l'enfant est prêt ?*

*Quelles en sont les conditions ?*

*Première communion ou communion privée ?*

*Le présent article rappelle l'enseignement de Saint Thomas d'Aquin et de Saint Pie X sur le sujet.*

### ----- DERIVE -----

#### LE PRETRE DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE SACREMENTS

Une dérive se dessine aujourd'hui, dans laquelle le prêtre devient un distributeur automatique de sacrements.

#### DEUX SOURCES OPPOSEES L'ALIMENTENT :

**1. L'ESPRIT MODERNE, INDIVIDUALISTE, LIBERTAIRE ET AUTONOME** refuse au prêtre le *munus gubernandi*, le pouvoir de gouverner, c'est-à-dire de concevoir des lois et les faire appliquer dans l'Eglise.

On accepte que le prêtre prêche et confère les sacrements, mais il ne doit pas exister de commandements obligeant les chrétiens où qu'ils soient ;

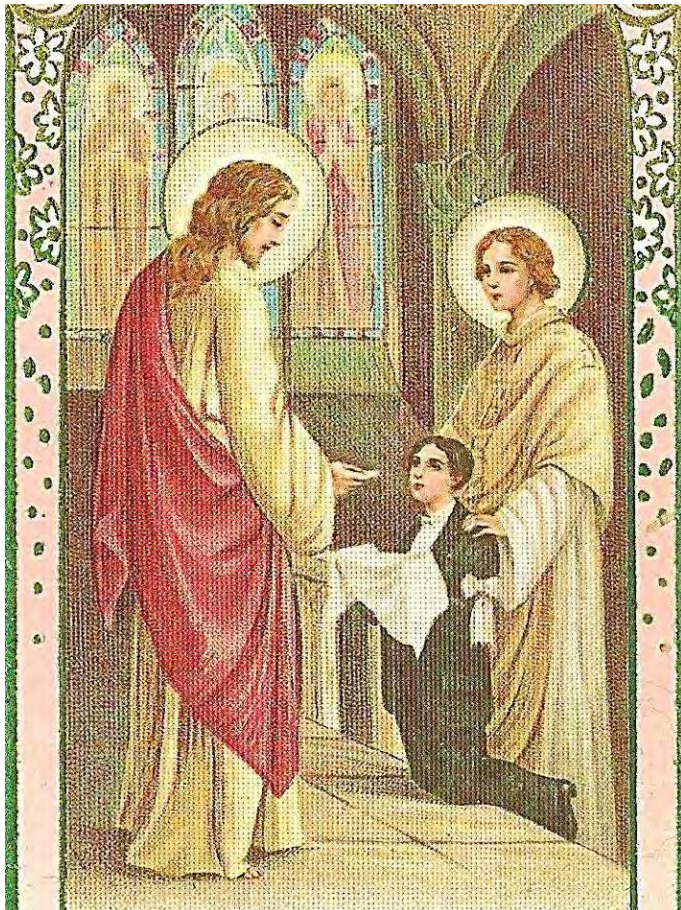
*Appliquées aux premières communions, les conséquences de cet esprit moderniste sont patentées :*

- *le devoir de catéchiser les enfants est relativisé, le contenu du catéchisme est extrêmement réduit, ce qui repousse l'âge des premières communions à 9 ou 10 ans - ce qui est l'erreur janséniste.*
- *l'excès de communautarisme : le baptême, puis la communion sont vus premièrement comme une entrée dans une communauté de chrétiens, secondairement comme une relation à la grâce sanctifiante christique qui guérit notre âme, la sanctifie. C'est donc la communauté qui prend les décisions et non le prêtre délégué par la hiérarchie.*

**2. EN REACTION A CET ESPRIT, LES FIDELES ONT FUI LEUR PAROISSE** pour conserver l'esprit catholique, et une méfiance du clergé s'est installée, jointe à une nécessité de se regrouper en petites chapelles où l'habitude est née de vivre centré sur soi.

« *La chapelle ? c'est ma famille, mes cousins* ».

Naturellement, prêtres et fidèles prennent l'habitude de s'adapter au petit nombre, mais il n'en demeure pas moins que les principes doivent être appliqués dès qu'on le peut.





*Les conséquences ?*

- j'avance ou retarde l'âge de la première communion de mon enfant sans demander l'avis du prêtre qui suit l'enfant.
- je choisis le lieu et la date de la cérémonie individuellement, décidant que mon enfant sera seul à faire sa « communion privée ».

## ----- REMEDE -----

Les principes qui nous guident nous sont donnés par le pape Saint Pie X dans le décret *Quam singulari* de 1910.

Au niveau pastoral, il faut en outre tenir compte de la réalité vécue sur le terrain aujourd'hui.

1<sup>ER</sup> POINT

## L'AGE DE LA CONFESSION ET DE LA COMMUNION SONT SENSIBLEMENT LES MEMES

En résumé, *cet âge pour la confession et la communion est celui où l'enfant commence à raisonner, soit environ la septième année, voire au-dessus ou au-dessous. A partir de ce moment commence l'obligation<sup>2</sup>.*

Saint Pie X réaffirme : *le Concile du Latran ne requiert qu'un seul et même âge pour ces deux sacrements quand il impose simultanément l'obligation de la confession et de la communion.*

## Pourquoi ?

Ce qui importe, pour déterminer la capacité à recevoir un sacrement, est la disposition intime de l'âme : « *sacramenta propter homines bene dispositos* » aimait à rappeler Mgr Lefebvre.

Pour recevoir avec fruit la Pénitence, il faut poser un jugement moral sur nos actions, « y distinguer le bien du mal » afin de concevoir un regret du péché que nous avons commis et une résolution de nous en corriger.

Saint Pie X appelle précisément cet âge « *âge de discrétion, ce qui revient à l'usage de la raison* ».

Pour recevoir avec fruit l'Eucharistie, il faut être capable de distinguer le pain eucharistique du vrai pain, ce qui sous-entend *la connaissance élémentaire* des bases du catéchisme, et de *s'approcher ainsi avec dévotion de l'autel*<sup>3</sup>.

- Le terme « *âge de discrétion* » signifie un

jugement pratique, une capacité de discernement que Saint Pie X applique ici à l'ordre moral.

- Le terme « *âge de raison* » renvoie plutôt à un jugement théorique, une certaine capacité d'abstraction.

En disant « *l'âge de discrétion est précisément celui auquel l'enfant atteint l'usage de la raison* », le pape émet son idée principale, à savoir que la disposition requise pour se confesser et communier est la même : ni seulement la connaissance théorique, ni seulement le jugement pratique, **mais une connaissance ayant engendré une dévotion.**

2<sup>EME</sup> POINT

## QUELLES SONT LES CONNAISSANCES DE BASE QU'IL FAUT AVOIR ACQUISES ?

Le cardinal Gennari (1910) dans son commentaire de *Quam singulari*, explique que :

- ◆ il suffit que l'enfant comprenne :

- qu'il a été créé par Dieu

- que ce Dieu, créateur et maître de tout, est unique ; mais qu'il y a en Lui trois personnes égales qui s'appellent le Père, le Fils et le Saint-Esprit

- que la seconde de ces personnes, c'est-à-dire le Fils, s'est fait homme, comme nous, pour nous sauver ; qu'il a souffert pour cela et est mort dans d'immenses souffrances sur la croix

- que celui qui accomplit de bonnes œuvres, en observant la loi de Dieu, avec la grâce et les mérites de Jésus-Christ sera après sa mort récompensé par le Paradis, où il contempera sa beauté infinie en jouissant de tout bien

- que, au contraire, celui qui commet de

mauvaises actions et meurt en état de péché grave, est puni par Dieu avec l'enfer où, privé de la vue de Dieu, il souffrira le feu éternel avec toutes sortes de tourments.

- ◆ en outre, l'enfant doit savoir qu'après la consécration, le pain eucharistique n'est plus du pain – bien qu'il en garde les apparences – mais Jésus tout entier, vivant, avec son corps, son sang, son âme et sa divinité, pour être la nourriture de nos âmes.

Cela doit être connu par l'enfant *de telle sorte qu'il puisse concevoir une certaine dévotion*, ni plus, ni moins.



<sup>2</sup> St Pie X, décret *Quam singulari*.

<sup>3</sup> St Pie X, *Quam singulari*, concl.

3<sup>EME</sup> POINTL'AGE DE RAISON NE SIGNIFIE PAS SEULEMENT  
CONNAISSANCE MAIS DEVOTION

Certains enfants savent discerner le pain eucharistique du pain réel, et leurs actions mauvaises de leurs actions bonnes à 4 ou 5 ans.

Cela ne signifie pas qu'ils sont prêts.

Il est nécessaire que cette compréhension ait engendré de la dévotion proportionnée à leur âge (regret et résolution dans la confession, désir de recevoir Jésus dans la communion).

Saint Pie X cite Saint Thomas d'Aquin : « *Lorsque les enfants commencent à avoir quelque usage de la raison de telle sorte qu'ils puissent concevoir de la dévotion pour ce sacrement, alors on peut le leur administrer*<sup>4</sup> »

Cette dévotion de leur âge se résume pour l'enfant au désir de recevoir Jésus pour un motif concernant son âme (et non faire comme les grands, recevoir un cadeau, faire plaisir à maman...) par exemple : faire plaisir à Jésus, le posséder toujours, recevoir son aide, recevoir son pardon, le consoler... Ceci découle de la compréhension qu'il a de l'amour infini de Jésus pour lui et l'ardent désir qu'il a de s'unir à lui par la Communion.

Nous comprenons maintenant pourquoi Saint Pie X dit que l'âge « sera à déterminer par le père (les parents, et leurs délégués comme les institutrices) et le confesseur ». Ceux qui vivent avec l'enfant et celui qui le confesse se rendent mieux compte que quiconque de la dévotion réelle de l'enfant.

« *Personne n'est plus à même de fixer cet âge que le père et le prêtre à qui ils confessent leurs péchés* ». Ceci suppose que l'enfant possède un confesseur, c'est-à-dire qu'il se confesse depuis quelque temps ; cependant l'âge de la première confession et première communion sont sensiblement les mêmes. On ne doit donc pas séparer la première confession de la première communion de plus de quelques semaines voire de quelques mois.

4<sup>EME</sup> POINT

## L'ERREUR D'AVANCER L'AGE

Nombre de parents – et c'est louable – viennent nous voir en disant que leur enfant de 5 ans voire 4 ans réclame de faire sa première communion.

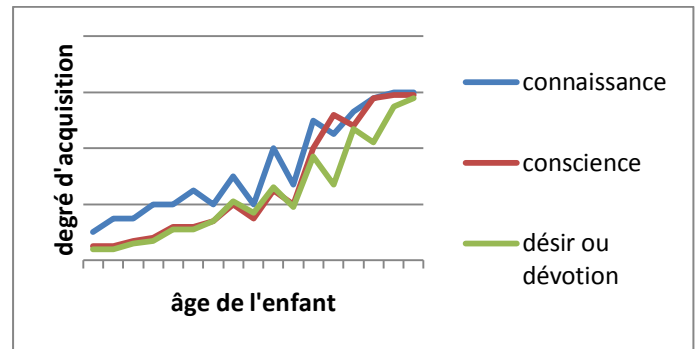
C'est bien. Mais ce n'est pas suffisant.

A force de préparer les enfants à la première communion, on constate assez rapidement que l'usage de la raison est un éveil progressif et non linéaire.

Au départ, les connaissances d'ordre intellectuel se mettent en place, s'en vont et reviennent pour s'imprimer enfin dans l'âme ; la conscience s'éveille de la même manière, par sursauts répétés jusqu'aux actes de pleine conscience.

Le désir de la même façon, sera d'abord un désir sensible, puis pour des motifs futiles, puis pour un

motif spirituel, mais très transitoire, pour peu à peu se stabiliser.



Il est clair que nous ne demandons à l'enfant ni une connaissance, ni une conscience, ni un désir pleinement accompli, mais une certaine stabilité du désir – c'est-à-dire un commencement de vertu – est nécessaire pour que ce soit réellement le début d'une vie morale. Ici encore le prêtre qui prend au sérieux le suivi de ces enfants, comme le demande Saint Pie X, est à même d'en juger, en collaboration avec les parents.

Admettre trop tôt un enfant à la première confession et première communion, l'insère dans une habitude de vie sacramentelle où l'âme n'est pas disposée et risque de prendre le pli d'une routine superficielle, loin de toute intériorité et intimité avec le Seigneur. Elle va sur une mauvaise voie...

5<sup>EME</sup> POINTREPOUSSER INDUMENT L'AGE  
DE LA PREMIERE COMMUNION  
A SOUVENT DES CONSEQUENCES FATALES

Saint Pie X nous dit : « *cette coutume d'en retarder l'âge a été la cause de maux nombreux. L'innocence de l'enfant, arrachée aux tendresses de Jésus-Christ, ne se nourrissait d'aucune sève intérieure ; par suite, la jeunesse, dépourvue de secours efficace, et entourée de tant de pièges, perdait son innocence et tombait dans le vice, avant même d'avoir pu goûter les Saints Mystères !* »

Ceci fait suite à l'enseignement du Saint Concile de Trente : « *l'Eucharistie est un antidote qui nous délivre des fautes quotidiennes et nous préserve des péchés mortels* »

Aujourd'hui plus que jamais, les enfants sont plongés dans un monde de vices, et on les prive des secours de Dieu ! On retarde l'âge de la confession, et on laisse ainsi leur conscience être déformée par l'habitude de côtoyer le mal, sans redressement intérieur.

Pourtant l'Eglise de France donne aujourd'hui comme norme de repousser l'âge de la première communion. C'est l'alignement par le bas.

Ce qui a été condamné par l'Eglise devient la norme de cette même Eglise : « Le plus souvent elle a lieu à la fin de leur année de CMI, c'est-à-dire après deux ans de catéchisme. ». (Site de la Conférence épiscopale de France)

<sup>4</sup> Somme Théologique III, q 80, a 9 ad 3.

6<sup>EME</sup> POINT

## LA NOTION DE COMMUNION PRIVEE

L'esprit janséniste va repousser l'âge de la première communion en exigeant une préparation optimale de l'âme, puisque l'Eucharistie est vue comme une récompense. En outre, la volonté du Concile de Trente de solenniser l'Eucharistie, va pousser les bons prêtres (comme Saint Vincent de Paul) à vouloir solenniser les Premières Communions. Sous cette double influence, l'âge des Premières Communions a été repoussé peu à peu, ce qui n'était évidemment contenu ni dans l'esprit ni dans la lettre de ce même concile.

Sans repousser l'âge de la première communion, solenniser la cérémonie des premières communions est exactement l'esprit du concile de Trente, et celui de Saint Pie X. C'est même un des antidotes les plus puissants, avec les processions du Saint-Sacrement, contre la protestantisation des esprits.

Cependant, Saint Pie X ayant rétabli en 1910 la communion à l'âge de 6-7 ans, bon nombre d'évêques voulut garder une cérémonie solennelle couronnant les années de catéchisme (ce qui demeure excellent) ; on appela celle-ci « communion solennelle », la Première Communion fut alors appelée « communion privée ».

Or, si Saint Pie X insiste sur l'âge de raison, et déplore qu'on prépare les enfants durant de trop nombreuses années avant leur Première Communion, jamais il ne laisse concevoir que la Première Communion est une « communion privée ». Au contraire, son souhait le plus cher était de solenniser cet événement, comme il l'a lui-même organisé à Rome.

C'est pourquoi la Sacrée Congrégation pour les Sacrements, en 1910, donne la règle suivante :

*« Qu'une (ou plusieurs) fois par an les curés aient soin d'annoncer et d'avoir une communion générale des enfants pour y admettre les nouveaux communicants, ainsi que les autres qui, grâce au consentement de leurs parents et de leur confesseur, auraient déjà pris part à la Sainte Table. Qu'il y ait pour tous quelques jours de préparation et d'instruction. »*

Le pape Saint Pie X, comme pour confirmer cette volonté de solenniser les cérémonies de Première Communion, demande même que les premiers communicants soient accompagnés par les autres enfants de la Paroisse. C'est l'inverse de la notion de « communion privée ».

Afin d'encourager les chrétiens à suivre ses instructions, le Saint Pape donna une indulgence plénière à ceux qui viendront assister à cette cérémonie. Cette indulgence a toujours été reprise par les papes :

*« 8.1 Plenaria indulgentia conceditur christifideli qui primum ipse ad sacram synaxim accesserit vel, aliis primum accedentibus pie assisterit »* (Une indulgence plénière est concédée aux fidèles qui font leur première

communion, et à ceux qui viendront y assister pieusement).

**IL FAUT DONC REJETER CETTE NOTION DE COMMUNION PRIVEE.**

En outre les cérémonies paroissiales de premières communions sont très souvent l'occasion nécessaire d'intégrer des enfants de familles chancelantes, où habitant loin de tout lieu de culte : n'oublions pas que nous sommes en mission ! Il est de toute nécessité que ces enfants rencontrent d'autres enfants catholiques, qu'ils constatent ne pas être des extra-terrestres. Mettons-nous à la place de leurs parents, que désirerions-nous ? Ce devoir apostolique revient à tout chrétien. Le refuser est inadmissible. D'expérience, ces cérémonies de premières communions sont des grâces immenses de fraîcheur, innocence, et sainte simplicité pour nos paroisses.

Enfin, la communion privée sans récollection préparatoire est une grande perte de grâces, et va à l'encontre de la règle donnée par le pape en 1910. C'est de cette récollection sérieusement préparée que les enfants gardent souvenir, débute un contact filial avec un prêtre, fraternel avec d'autres enfants et ouvrent plus grand leur âme à la grâce du Sauveur.



Saint Pie X

## ----- CONCLUSION -----

**En raison de ces principes catholiques, nous n'acceptons plus (sauf cas bien spécial de nécessité) de communions privées solitaires.** Il est irréaliste de dire que l'enfant n'est pas prêt au mois de mai, mais qu'il l'est au mois de juin. De même il est interdit à tout prêtre d'admettre un enfant à la première communion sans l'avoir examiné sérieusement auparavant. Ceci revient de droit au confesseur de l'enfant, sous la responsabilité du curé, nous dit le catéchisme romain.

*« Seigneur, je vous rends grâce d'avoir caché ces choses aux sages et aux prudents et de les avoir révélées aux tout-petits »*

*Abbé Guillaume Gaud +*



## LE BILLET DU PADRE

### ENVOYEZ-NOUS DES FOUS

O DIEU ENVOYEZ NOUS DES FOUS  
QUI S'ENGAGENT A FOND,  
QUI AIMENT AUTREMENT QU'EN PAROLES,  
QUI SE DONNENT POUR DE VRAI ET JUSQU'AU BOUT.

IL NOUS FAUT DES FOUS,  
DES DERAISONNABLES, DES PASSIONNES,  
CAPABLES DE SAUTER DANS L'INSECURITE,  
L'INCONNU TOUJOURS PLUS BEANT DE LA PAUVRETE,

IL NOUS FAUT DES FOUS DU PRESENT  
EPRIS DE VIE SIMPLE, AMANTS DE LA PAIX,  
PURS DE COMPROMISSION,  
DECIDES A NE JAMAIS TRAHIR,  
MEDRISANTS LEUR PROPRE VIE,  
CAPABLES D'ACCEPTER N'IMPORTE QUELLE TACHE,  
DE PARTIR N'IMPORTE OU,  
A LA FOIS LIBRES ET OBEISSANTS,  
SPONTANES ET TENACES,  
DOUX ET FORTS.

O DIEU, ENVOYEZ- NOUS DES FOUS.

### PENSEES

#### Saint François de Sales



« Prenez garde à bien pratiquer l'humble douceur que vous devez au prochain, car c'est la vertu des vertus que Notre Seigneur nous a tant recommandée. »

« Celui qui est doux n'offense personne, ne se trouble jamais, mais détrempe toutes ses paroles en l'humilité, vainquant le mal par le bien. »

« Tenez vous toujours, tant qu'il vous sera possible, du côté de la simplicité et modestie, qui est sans doute le plus grand ornement de la beauté et la meilleure excuse pour la laideur. »

## CHRONIQUE DE NOS CHAPELLES EN PHOTOS



KERMESSE DE PERPIGNAN  
M. L'ABBE DE CACQUERAY  
ET LES FIDELES PARTAGENT  
UNE PAËLLA



KERMESSE DE L'ÉCOLE DE  
PERPIGNAN : UN SPECTACLE  
ALLIANT SIMPLICITE ET  
QUALITE



**PLUS DE 120 PERSONNES A  
LA KERMESSE DE  
PERPIGNAN :  
LA CONFERENCE DU  
SUPERIEUR**



**PROCESSION DE LA  
FETE-DIEU  
DANS FABREGUES AVEC LES  
ENFANTS DE L'ECOLE**



**SPECTACLE DE L'ECOLE DE FABREGUES :  
FRAICHEUR !**



**NARBONNE :  
LE NOUVEAU PORTAIL  
MASSIF DE L'EGLISE : UNE  
CEUVRE MAGNIFIQUE**



**RECOLLECTION DES  
PREMIERES COMMUNIONS  
DE NARBONNE, LE 7 AOUT**





15 AOUT A FABREGUES :  
REPOSOIR



CABANOUS :  
REPAS DU 15 AOUT



15 AOUT : FOOT PAROISSIAL



M. L'ABBE GAUD,  
AUMONIER SCOUT, BENIT UN  
LOUVETEAU PENDANT UN  
CAMP CET ETE.

## CARNET PAROISSIAL

### PERPIGNAN

#### Baptêmes

2 juillet : Bertille GRANET  
13 août : Thomas EDOUIN  
21 août : Enzo PROVENZANI-MALLEN

#### 1ères communions

5 juin : Jean de BESOMBES, Gabriel GIMENEZ,  
Cécile LIVIO

#### Obsèques

1 juillet : Georges XATARD

### FABREGUES et BOIRARGUES

#### Baptêmes

26 juin : Jonathan SORIAC  
3 juillet : Gabriel CANTONI  
7 août : Margaux CAISSO

#### Obsèques

12 Août : Aimé ISSERT

#### 1ère communion

5 juin : Juliette GAYRARD

### NARBONNE

#### Baptême d'adulte

14 août : Jacques Cantor BONDON

#### 1ères communions

7 août : Antoine DICHARD, Hortense GRANET,  
Baptiste GUY, Benjamin GUY  
14 août : Jacques Cantor BONDON  
15 août : Agathe BOURIAMES, Hélène PAILHIEZ

